

Cahier des charges pour un accompagnement à la mise en œuvre d'un projet de coopération inter-associatif

dans le cadre d'une expérimentation à la mise en œuvre de coopérations Appel à projets FDVA - expérimentations 2015

PREAMBULE: CONTEXTE GENERAL DE L'APPEL A PROJET FDVA

La coopération sur les territoires, entre acteurs et avec différents partenaires, est un principe d'action fondamental pour la FEDELIMA (accompagnement des adhérents, appui aux démarches SOLIMA, rencontres territoriales entre acteurs des musiques actuelles,...) ainsi que pour l'UFISC.

En 2014-2015, nous avons pu mener un premier état des lieux concernant l'évolution des formes de coopération des lieux de musiques actuelles, via la réalisation d'une étude. Cette étude a été menée à partir de quatre territoires où étaient engagées différentes démarches de coopération de par leurs impulsions de départ (acteurs des musiques actuelles, partenaires publiques, enjeux économiques, perspective de labellisation SMAC, ...), leurs états d'avancement, ou encore les acteurs et partenaires impliqués, ...

Cette étude a pu être mise en œuvre via le soutien du Ministère de la Ville, Jeunesse et Sports / FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) dans le cadre d'un appel à projet spécifique.

En novembre 2015, le même ministère a lancé un autre appel à projet, à mettre en œuvre sur 2016, cette fois-ci sur l'expérimentation à la coopération, au dialogue inter-associatif, sur deux territoires cibles, le premier relevant de la politique de la ville et le second, pour une plus faible partie, du milieu rural.

La FEDELIMA et l'UFISC ont répondu à cet appel à projet, en choisissant trois territoires d'expérimentation en milieu rural sur lesquels des acteurs des musiques actuelles sont engagés dans des processus de coopération inter-associative et pour certains avec leurs partenaires publiques.

Via cet appel à projet, il s'agit d'accompagner directement des territoires et des acteurs des musiques actuelles à la structuration de leur projet de coopération, par le recours à de l'ingénierie d'accompagnement (chargés de mission, coordinateurs, animateurs ...).

Trois territoires ruraux d'expérimentation ont été choisis :

- 1. le Nyonsais-Baronnies dans la Drôme,
- 2. le territoire du Couserans en Ariège,
- 3. et le bassin de vie de Coustellet dans le Sud Vaucluse.

Sur chacun de ces territoires, il s'agit d'accompagner des projets différents de coopérations interassociatives et / ou de co-construction de politiques culturelles publiques articulés autour de trois adhérents de la FEDELIMA :

- a. La Cigale sur le Nyonsais-Baronnies dans la Drôme,
- b. Art'Cade sur le territoire du Couserans en Ariège,
- c. La Gare sur le bassin de vie de Coustellet dans le Sud Vaucluse.

Pour chacun de ces projets de coopération et/ou de co-construction, un cahier des charges d'accompagnement spécifique définira les besoins et les attendus spécifiques aux problématiques de coopération et de dialogues inter-associatifs rencontrés par les acteurs.

Cet appel à projet comprend également une phase importante de capitalisation des travaux pour en assurer un transfert et un partage plus large au-delà les trois expériences soutenues et si possible au-delà du secteur des musiques actuelles.

TERRITOIRE DU NYONSAIS - BARONNIES

Coopération inter-associative dans un objectif de mutualisation de moyens et de consolidation du projet de développement local

A. GENESE DU PROJET

L'association La Cigale développe un projet artistique et culturel territorial en faveur des musiques actuelles. Son histoire lui confère un ancrage fort sur le territoire qui lui permet d'expérimenter une nouvelle forme de lieu de musiques actuelles, mobile, avec une vision d'un projet au-delà d'un lieu fixe, plus proche du territoire, et plus près des publics. Ainsi, elle met en œuvre des actions de sensibilisation des publics, des actions culturelles en faveur des publics âgés, fragilisés, jeunes, organise des concerts, accompagne des porteurs de projets et des musiciens amateurs ou en développement sur le territoire du Nyonsais Baronnies, avec certaines actions étendues sur la Drôme Provençale. A chaque action La Cigale investit de nouveaux lieux et/ou l'espace public (salle des fêtes, lycée, médiathèque, salle de répétition, maison de retraite, hôpital...).

L'idée d'une coopération inter-associative et d'un renforcement du dialogue avec les pouvoirs publics est née lorsque l'association installe ses bureaux à la pépinière d'entreprise de Nyons, et se met, un an plus tard, à la recherche d'un local plus grand.

En 6 mois, les échanges avec les structures associatives se multiplient, et émergent des envies, des besoins, des valeurs communes, un intérêt collectif. La convergence de ces acteurs, qui œuvrent individuellement pour le développement des initiatives solidaires (lien social par la culture, écologie, circuits courts, éco-construction) fait naître la volonté d'innover socialement, de développer une démarche endogène, et de coopérer en faveur du développement territorial. Un terreau favorable à l'émergence d'une coopération inter-associatif sur ce territoire à dominante rural.

Dans le Nyonsais-Baronnies, de nombreuses initiatives associatives et autres acteurs locaux engagées dans le domaine du social, de la culture, de l'environnement, de l'écologie démontrent une forte volonté d'agir pour le développement durable et soutenable de leurs territoires. Celui-ci bénéficie d'atouts considérables (cadre de vie, ressources agricoles, attractivité touristique) mais est également traversé par des enjeux spécifiques notamment liées au milieu rural (accroissement de la précarité, fragilité économique des structures, formation, logement et mobilité des personnes...). Aussi, les initiatives doivent faire face à des problématiques de locaux (bureaux, ateliers, stockage...), de maintien de l'emploi, de difficultés économiques, ou de valorisation de leurs actions.

L'amorce de la réflexion autour d'une dynamique de coopérations inter-associatives est engagée par 13 structures associatives qui voient cette coopération porteuse de solidarités, d'innovation, de développement économique et social et de co-construction avec les acteurs publics. Ce regroupement territorial offre déjà, de par la nature de l'activité de ses membres, toutes les composantes d'un projet éco-culturel de territoire : habitat passif, éco-construction, patrimoine local, dynamique artistique et culturelle, agriculture biologique, circuits courts, insertion par l'activité économique, recyclerie, culture et formation au numérique.

Ce projet est l'occasion, pour ces acteurs, de répondre à leur envie de solidarités et à leur désir de produire et de vivre autrement leurs rapports au territoire. L'objectif global de cette coopération est bien de décloisonner les acteurs en créant de la solidarité et du lien entre les structures, par le partage de locaux, l'innovation et renforcer le rôle des associations dans la co-production de l'action publique avec le Parc Naturel Régional ou bien encore la politique du Pays une autre provence, contrat de développement Rhône-Alpes. Il vise également à pouvoir répondre de manière plus pertinente aux besoins du territoire , soutenir les dynamiques locales basées sur la coopération, et générer de l'innovation sociale pouvant contribuer au mieux vivre sur ce territoire pour l'ensemble des habitants.

Le regroupement inter-associatif s'appuie, sans le modéliser, sur les travaux issus des logiques de Pole territoriaux de coopération économique et sur la prise en compte de l'histoire du territoire et des partenariats coopératifs développés.

B. PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET DE COOPERATION

Les objectifs principaux du projet sont la mutualisation de moyens et la consolidation d'un projet politique de territoire visant à développer les dynamiques de ce dernier en lien avec l'action publique. En ce sens, quatre principaux enjeux au rapprochement associatif sont relevés :

- . **Un enjeu social** : décloisonner les acteurs en créant de la solidarité et du lien entre les structures, par le partage de locaux, l'innovation et la mise en place de nouveaux services aux usagers et à la population.
- . **Un enjeu économique** : consolider des emplois et développer l'économie des structures par la création de coopération, de complémentarité des activités et la création et de nouveaux services
- . Un enjeu environnemental : contribuer à la transition écologique en favorisant la production et la valorisation de biens et de services plus économes s'appuyant sur les compétences des acteurs de l'écologie investis dans le projet
- . **Un enjeu culturel** : créer, diffuser et proposer du spectacle vivant et autre arts plastique (photos, plasticiens...), et promouvoir la culture comme moteur de la cohésion sociale et de l'épanouissement individuel et collectif

Par ailleurs, le regroupement inter-associatif (le « PTCE ») vise à porter des projets répondants aux besoins d'innovation sociale, sociétale, économique, basée sur une dynamique territoriale et plurisectorielle. Plus précisément, ces projets doivent avoir pour objectifs :

- Décloisonner les acteurs locaux et favoriser leur ancrage territorial en créant de la solidarité et du lien entre structures par la coopération, la complémentarité des activités et la création (partage de locaux, innovation, nouveaux services...)
- Créer, consolider et développer des activités, des emplois durables de qualité et l'économie des structures par des services et de nouvelles actions au bénéfice du territoire et de ses habitants
- **Contribuer à la transition écologique** par la production et la valorisation de biens et de services environnementaux en s'appuyant notamment sur les compétences des acteurs locaux.

- Favoriser l'expression, les échanges entre habitants et la diversité culturelle par la promotion d'activités artistiques et pluridisciplinaires en direction des populations locales.
- Impliquer dans son territoire citoyens, acteurs et institutions de toutes tailles par une gouvernance démocratique qui s'appuie sur des principes d'équité, de réciprocité, et d'engagement des volontaires.
- Investir dans l'innovation sociale et la recherche d'utilité sociale, en réponse à des besoins sociaux ou sociétaux.

C. PRINCIPAUX CONSTATS

Treize acteurs sont à l'initiative cette démarche de coopération inter-associative et inter-sectorielle mais le nombre de structures participantes au projet final de coopération n'est pas figé. Ainsi, aujourd'hui, six associations portent plus particulièrement la démarche mais d'autres les rejoignent en fonction des disponibilités qu'elles ont, des sujets abordés,...

La gouvernance du collectif inter-associatif en construction s'articule autour d'un espace collégial (appelé comité de pilotage) - réunissant tous les membres engagés dans le projet— qui définit les orientations et décide des actions à mener. Entre ces instants en plénières, sont mis en place des groupes de travail thématiques réunissant deux à trois personnes structures différentes.

Neuf rencontres en plénière ont eu lieu. Elles ont permis de définir une charte commune présentant les fondamentaux, les objectifs et perspectives du collectif. Par ailleurs, un questionnaire a été mis en place afin d'identifier plus précisément les caractéristiques des différentes structures ainsi que leurs besoins. Ce travail, actuellement en cours, doit également permettre de rédiger un document de communication visant à mieux identifier le collectif : sa composition, ses enjeux, ses perspectives,... Par ailleurs, certaines idées d'actions communes ont été émises mais aucune n'a aujourd'hui été mise en œuvre.

Ainsi, trois principaux constats peuvent être faits :

- Une coopération inter-associative bien engagée mais un risque d'essoufflement de la dynamique au regard du temps nécessaire d'investissement et de la difficulté à auto-animer ce type de démarche
- 2. Un pré-diagnostic des structures engagées dans la coopération amorcé, une charte commune signée mais un besoin de réaliser un diagnostic général du territoire, de préfigurer

et de mettre en place des actions communes en lien avec les besoins de ce dernier afin d'amorcer concrètement un travail de coopération

3. Une nécessité à formaliser le projet global et politique de cette coopération entre acteurs, son périmètre et sa stratégie de développement afin de pouvoir le partager avec les partenaires publics mais de pouvoir également définir précisément la gouvernance du projet, ses modalités de fonctionnement,...

D. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACCOMPAGNEMENT

Au regard du temps d'investissement nécessaire à mener ce type de démarche collective, aux difficultés d'auto-animer ce processus et d'avoir le recul nécessaire pour formaliser les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, le collectif inter-associatif ressent le besoin d'être accompagné sur l'ensemble des axes définis précédemment.

Par conséquent, l'accompagnement consiste à des apports en ingénierie pour la définition et la construction d'un projet de coopération entre acteurs intersectoriels en direction d'un territoire. Il consiste également à animer l'ensemble du processus de la démarche de coopération.

Il permettra également de dégager des outils et des perspectives, et fera l'objet d'une restitution synthétique.

E. AXES DE TRAVAIL

Face à ces constats, plusieurs axes de travail doivent pouvoir se mettre en place :

- 1. Finaliser un diagnostic des structures engagées dans le projet de coopération, et plus globalement réaliser un diagnostic des besoins du territoire. Analyser les perspectives et besoins communs des acteurs en lien avec ceux du territoire afin de définir les coopérations inter-associatives possibles, ainsi que les synergies potentielles entre acteurs
- 2. **Formaliser** le projet politique du collectif inter-associatif (définition de la finalité du projet, des principes d'actions, des objectifs généraux, des axes de travail collectifs,...), son périmètre et ses perspectives.

- 3. Partager le projet de coopération avec les partenaires publics et définir collectivement une stratégie commune de développement.
- 4. **Mettre en œuvre le projet de coopération** (formalisation de la gouvernance, des modalités de fonctionnement, définition des actions collectives ainsi que des moyens financiers, humains et matériels,...)

F. METHODE PROPOSEE

- Mise en place d'une mission d'accompagnement, d'animation et de synthèse qui a pour objectif d'accompagner et d'animer les différentes étapes de travail, de formaliser des outils et méthodes afin d'aider le collectif à la définition et la mise en œuvre de son projet.
- Appui technique et méthodologique d'un comité de suivi (via des réunions, la constitution d'une plate-forme web,...), d'un comité scientifique (composé de chercheurs et de personnes ressources sur la ruralité) et d'un accompagnateur de la démarche globale d'expérimentation afin de replacer cet accompagnement dans la globalité des expérimentations menées.

• Coordination générale de la FEDELIMA et de l'U-FISC.

La **FEDELIMA**, fédération nationale de lieux de musiques actuelles, apporte son expertise sur les lieux et les musiques actuelles en général. Elle développe depuis plusieurs années en partenariat avec le Ministère de la culture et le Centre National des Variétés (CNV) une mission permanente d'accompagnement de ses adhérents.

L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures culturelles, réunit 15 organisations professionnelles du spectacle et des arts visuels, réparties sur l'ensemble du territoire qui développent une diversité d'activité (création, diffusion, accompagnement des pratiques...). Elle a pour mission de faire reconnaître et d'accompagner les entreprises artistiques et culturelles, d'initiative privée, à buts non lucratifs. Appuyée sur le Manifeste « Pour une autre économie de l'art et de la culture... », elle défend la place déterminante des arts et de la culture dans la société, fondée sur les principes de diversité artistique et culturelle et des droits des personnes.

G. CALENDRIER DE LA MISSION:

L'expérimentation globale se déroule de février 2016 à janvier 2017.

La mission d'accompagnement de ce territoire aura lieu de mai 2016 à décembre 2016.

H. CONTACTS

La Cigale: Delphine Jay, Directrice - direction@la-cigale.com / 04 75 26 03 60

Le comité de pilotage : <u>coordinationptce26@gmail.com</u>